



**CONCEPT**  
★ CANTONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT  
**DES LANGUES**

## Table des matières

<b>I. PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>II. CONTEXTE, ACTIONS ET PROPOSITIONS</b>	<b>4</b>
<b>III. CADRE LÉGAL</b>	<b>5</b>
<b>IV. STRATÉGIES, PRINCIPES ET APPRENTISSAGES</b>	<b>6</b>
<b>V. FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT</b>	<b>8</b>
<b>VI. APPRENTISSAGE ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES DURANT LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE ET POST-OBLIGATOIRE</b>	<b>10</b>
<b>VII. LA FILIÈRE BILINGUE</b>	<b>12</b>
<b>VIII. RESSOURCES, MOYENS ET PROJETS</b>	<b>13</b>
<b>IX. ÉDUCATION ET OUVERTURE AUX LANGUES FRANCO-PROVENÇALES</b>	<b>16</b>
<b>X. INNOVATIONS ET PERSPECTIVES</b>	<b>16</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>18</b>

## I. PRÉAMBULE

L'apprentissage du langage est essentiel à tout être humain. Il contribue à son identité personnelle et culturelle et rend possibles la communication et l'intégration sociale. Le langage est d'une importance déterminante pour tous les processus d'apprentissage. Il permet non seulement une participation active au monde de l'école et à celui du travail, mais favorise également le développement des compétences transversales.

Le Concept des langues de 2006 dessinait les lignes de la politique des langues au niveau cantonal. Il a contribué à nourrir des réflexions dans d'autres cantons, et même sur le plan suisse. En parallèle aux projets entrepris sur le plan purement scolaire (plans d'études, moyens d'enseignement et formation du corps professoral), le Bureau des Échanges Linguistiques a permis de dynamiser les rencontres et les séjours pour les élèves, le corps professoral et les directions d'école.

Notre canton a une chance inestimable, puisqu'il se divise en deux régions linguistiques et culturelles différentes. Chaque région a adopté le plan d'études qui correspond à sa langue, si bien que le Valais germanophone base son enseignement sur des compétences décrites dans le *Lehrplan 21*, tandis que le Valais romand le construit à partir des objectifs du Plan d'études romand. Ces différences fondamentales sont autant de forces, puisqu'elles permettent de faire coexister au sein d'un même canton des éclairages complémentaires.

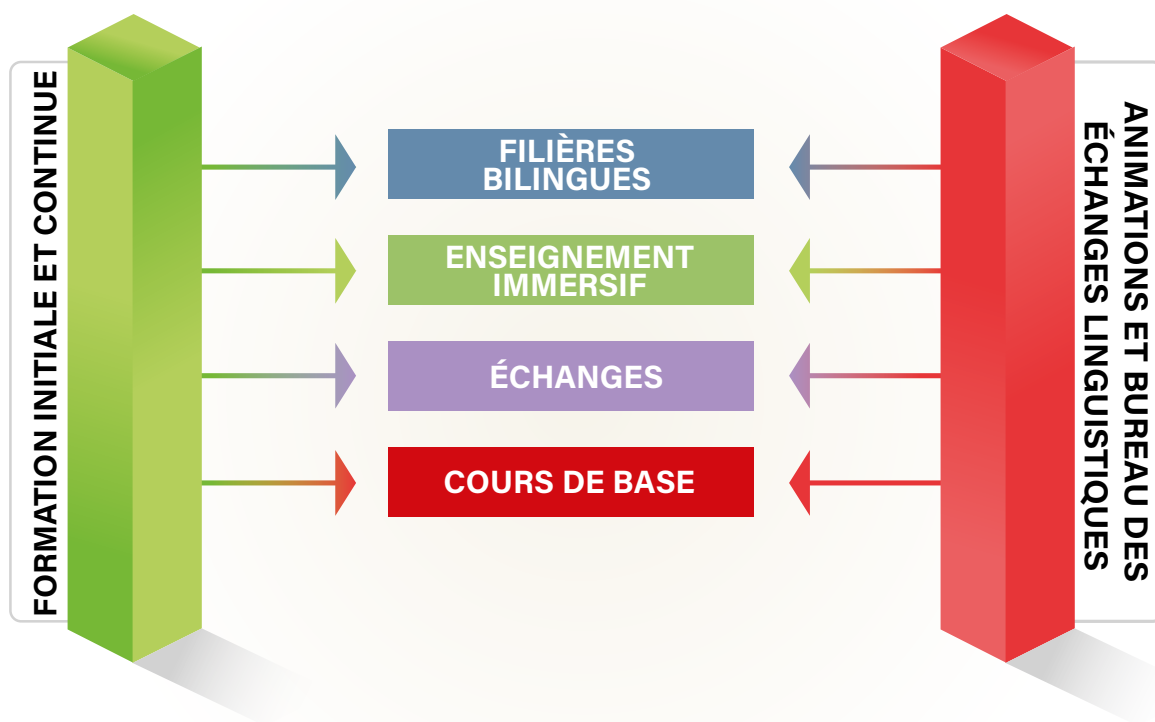
Dans sa vision stratégique, le plan gouvernemental a inscrit le renforcement du **bilinguisme** et des **échanges entre les deux régions linguistiques sur le plan cantonal et national**. Cette volonté se concrétise par des mesures et des projets prioritaires, telle l'augmentation des projets d'échanges comme contribution au rapprochement des différentes régions géographiques et socio-culturelles du canton du Valais.

Si notre canton est actuellement le leader suisse en nombre d'échanges linguistiques, il a le devoir d'offrir à tous ses élèves, étudiants et étudiantes, apprentis et apprenties, l'opportunité de vivre une, voire plusieurs expériences dans une autre région linguistique.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, plusieurs actions doivent être soutenues, qu'elles soient existantes ou à créer. Le présent Concept des langues en dresse l'inventaire et ouvre des voies à explorer.



## Enseignement des langues en Valais



## II. CONTEXTE, ACTIONS ET PROPOSITIONS

La volonté d'atteindre ces objectifs s'inscrit dans le nouveau Concept cantonal des langues 2024. Pour y parvenir, les quatre actions suivantes sont proposées :

1. Politiquement, affirmer la volonté du Gouvernement et du Parlement afin de soutenir toute action favorisant l'apprentissage des langues étrangères.
2. Rendre attractive toute action de formation langagière et de didactique du corps professoral.
  - Les séjours linguistiques doivent être encouragés et plus soutenus financièrement afin de maintenir le niveau de langue souhaité. Des responsables de langue (ou référents) pourront être actifs dans chaque centre scolaire. Les interventions de personnes locutrices natives (*native speakers* ou spécialistes de langues) devraient faire l'objet d'une phase pilote afin de généraliser un modèle de formation innovant.
  - Les programmes d'assistantes et assistants de langue doivent être encouragés (*outgoing* et *incoming*).
  - Les formations didactiques soutenues par le Service de l'enseignement sont développées par la HEP-VS.
3. Octroyer les budgets annuels afin de soutenir des initiatives et un enseignement innovant centré sur l'apprentissage des langues étrangères, et développer les outils adéquats afin de favoriser les compétences orales.

4. Soutenir le Bureau des Echanges linguistiques afin de se donner les moyens de développer les échanges. Nous devons continuer à offrir à chaque élève, étudiant ou étudiante, apprenti ou apprentie, membre du corps enseignant, formateur ou formatrice, collaborateur ou collaboratrice, ou directeur ou directrice d'école de ce canton la possibilité de séjourner dans une autre région linguistique, en Valais, en Suisse, en Europe ou dans le monde. C'est une occasion unique de montrer le dynamisme et l'ouverture de notre canton bilingue.

### **III. CADRE LÉGAL**

#### **Stratégie de la CDIP pour la coordination à l'échelle nationale et bases légales**

- La coordination nationale de l'enseignement des langues s'appuie principalement sur la stratégie de la CDIP pour l'enseignement des langues de 2004 (scolarité obligatoire), sur la stratégie de 2013 (secondaire II), ainsi que sur les objectifs nationaux de formation de 2011 pour la langue de scolarisation, la deuxième langue nationale et l'anglais. Les éléments fondamentaux de la stratégie de 2004 ont été intégrés au concordat HarmoS de 2007. La CDIP a adopté le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale en 2023 (RRM).
- La CDIP soutient les activités d'échanges et de mobilité par le biais de plusieurs recommandations. En octobre 2017, la CDIP et la Confédération ont adopté la stratégie suisse Echanges et mobilité. Celle-ci a pour but de renforcer les échanges et la mobilité du point de vue quantitatif et qualitatif. Les recommandations d'exécution de la CDIP de 2019 se réfèrent à la mise en œuvre de cette stratégie. Sur le plan opérationnel, la réalisation de la stratégie incombe en grande partie à l'agence nationale Movetia, mise sur pied par la Confédération et les cantons, pour promouvoir les échanges et la mobilité.
- La Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) a été créée en mars 2016 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), l'Office fédéral de la culture (OFC), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

## **IV. STRATÉGIES, PRINCIPES ET APPRENTISSAGES**

### **L'apprentissage des langues, un enjeu pour une société multiculturelle**

Le Plan d'études romand (PER)<sup>1</sup> et le Lehrplan 21 (LP21)<sup>2</sup> introduisent le domaine des langues par quelques commentaires généraux et intentions, dont voici quelques idées principales :

- maîtriser plusieurs langues est un atout pour l'avenir social et professionnel ;
- approcher l'apprentissage des langues d'une façon plurilingue en intégrant les dimensions culturelles ;
- utiliser consciemment le potentiel de transfert entre les langues favorise l'acquisition des langues ;
- porter une réflexion sur les langues et maîtriser leur fonctionnement est important pour développer les compétences linguistiques ;
- faire primer l'intention communicative sur la correction formelle ;
- développer des aptitudes de compréhension mutuelle, de respect et de tolérance tout en travaillant les compétences linguistiques et interculturelles.

Ces compétences sont essentielles pour permettre aux élèves de :

- s'approprier les outils nécessaires afin de maîtriser les bases des différentes langues qui permettent d'utiliser la langue de manière adéquate dans les situations de communication auxquelles les élèves sont confrontés ;
- mieux comprendre les règles de fonctionnement de la première langue (grammaire, orthographe, conjugaison, lexique...) et les maîtriser pour elles-mêmes dans le cadre de la compréhension et de la production de textes ;
- analyser et évaluer les pratiques langagières et communicatives ainsi que leurs caractéristiques, se questionner à propos de leur sens et des intentions qui les fondent pour mieux comprendre les mécanismes de la communication.

### **Sensibilisation aux langues et aux cultures étrangères**

Dans l'enseignement des langues étrangères, les élèves découvrent la culture et les conditions de vie des personnes de la langue apprise. Cela éveille l'intérêt et favorise une approche positive de la langue et de la culture cibles.

L'apprentissage des langues étrangères s'accompagne d'une réflexion sur la langue et d'une sensibilisation à la diversité linguistique. Les élèves aiguisent leur perception des langues et développent une conscience de celles-ci en les analysant, en découvrant des aspects linguistiques et en les classant. Ils peuvent ainsi acquérir une ouverture aux autres

---

1 D'après CIIP : *Plan d'études romand (PER)*, Commentaires généraux du domaine Langues, Neuchâtel, 2024.

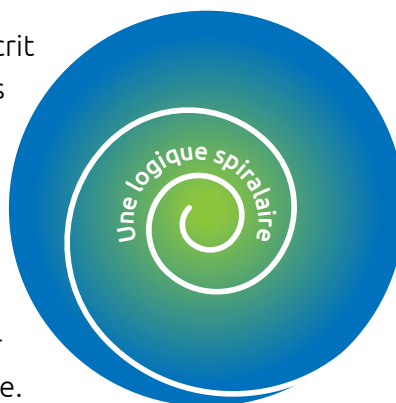
2 D'après EDK : *Lehrplan 21 (LP21)*, Didaktische Hinweise, Bern, 29.2.2016.

langues et développer un intérêt pour leur étude. La compréhension et la comparaison des phénomènes linguistiques permettent de mieux saisir le fonctionnement des langues et d'améliorer les compétences linguistiques<sup>3</sup>.

## **L'enseignement des langues dans les écoles valaisannes, de l'école primaire à la fin de la formation gymnasiale ou professionnelle**

### **Une logique spiralaire**

L'enseignement des langues étrangères s'inscrit dans une logique spiralaire des apprentissages qui débute en 5H et qui conduit l'apprenant ou l'apprenante à travers toutes les étapes de sa formation scolaire obligatoire, gymnasiale ou professionnelle. Il n'est plus question d'un enseignement linéaire et accumulatif, mais d'une consolidation permanente des acquis, pour ensuite construire une compétence plus complexe.



### **Des compétences orales et écrites**

L'enseignement des langues s'organise en séquences, en accord avec le Plan d'études romand et le *Lehrplan 21* pour l'enseignement obligatoire. Les 4 compétences (compréhension de l'oral, expression orale, compréhension de l'écrit, expression écrite) y sont progressivement développées. Les Plans d'études cadres (PEC) du Secondaire II général intègrent progressivement les compétences littéraires. L'évaluation des langues se base sur ces mêmes 4 compétences.

### **Un environnement motivant**

L'enseignant ou l'enseignante s'applique à mettre en place un dispositif d'apprentissage interactif et facilitateur.

### **L'intégration des recherches en didactique**

L'enseignement tient compte des processus d'acquisition des langues pour faciliter les apprentissages et maintenir la motivation des élèves. Il intègre les récentes recherches en didactique, telles que l'approche actionnelle, qui met l'élève en engagement actif pour développer les différentes compétences orales et écrites dans la langue cible.

### **La langue cible et sa culture**

Il est important d'intégrer les aspects culturels liés à la langue cible dans les apprentissages afin de faciliter son acquisition.

---

3 EDK: *ibid.*

## **V. FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

### **Des compétences à la fois langagières et didactiques**

De nombreuses formations ont permis au personnel enseignant d'atteindre le niveau de langue attendu. Des efforts financiers ont été consentis à cet égard, et les ressources humaines ont été renforcées. Le défi consiste à préserver et améliorer les compétences langagières du corps professoral tout en enrichissant celles qui sont spécifiques à la profession.

Les exigences langagières font référence au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

#### **Formation initiale des enseignants et enseignantes primaires**

La Haute Ecole pédagogique du Valais atteste le niveau de langue minimal exigé par le Département. A terme, le niveau B2 professionnel est attendu dans les deux langues, soit en allemand pour les francophones, en français pour les germanophones, ainsi qu'en anglais pour tous. Le niveau est exigé au plus tard à la fin du cinquième semestre. Un semestre dans l'autre partie du canton est imposé à chaque étudiant ou étudiante. Durant cette période, les étudiants et étudiantes effectuent leur stage dans l'autre langue et découvrent ainsi une autre culture et d'autres pratiques d'enseignement. Il est également possible d'effectuer ce stage dans un autre canton durant le semestre d'échange.

De plus, il existe une filière bilingue à la HEP-VS. Les étudiants et étudiantes de cette filière sont tenus d'effectuer trois semestres sur chacun des deux sites de la HEP-VS. Ils doivent commencer leurs études dans la langue la mieux maîtrisée et terminer les semestres 5 et 6 sur l'autre site dans l'autre langue. Idéalement, le premier semestre d'échange devrait avoir lieu au semestre 4, mais il peut parfois avoir lieu au semestre 2 ou 3.

#### **Formation initiale des enseignants et enseignantes du Secondaire I**

Le niveau de langue attendu pour l'enseignement des langues au cycle d'orientation ainsi qu'à l'école professionnelle correspond au C1. La formation pédagogique, théorique et pratique, complète cette formation et permet le lien avec la profession.

#### **Formation initiale des enseignants et enseignantes du Secondaire II**

Les enseignants et enseignantes du Secondaire II général doivent obtenir un master universitaire dans la langue à enseigner, ce qui correspond à un niveau C2. Tout comme ceux et celles du secondaire I, les futurs enseignants et enseignantes reçoivent une formation pédagogique et pratique qui les prépare à entrer dans la profession.



### **Formation continue des enseignants et enseignantes de la scolarité obligatoire**

Un autre enjeu de taille consiste à faire évoluer les pratiques tout en tenant compte de l'avancée de la recherche en matière de didactique des langues.

Les différentes formations didactiques ou langagières proposées de manière cyclique sont coordonnées avec les formations continues obligatoires des différents domaines ou disciplines des plans d'études. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs solutions sont présentées ci-dessous :

#### **1. Formation continue en didactique des langues**

Les cours proposés par la HEP-VS permettent de développer la didactique des langues afin de dynamiser l'enseignement et amener des solutions en travaillant sur la motivation des élèves et en donnant du sens aux apprentissages. Les professionnels et professionnelles en langue de la HEP-VS ainsi que les animateurs et animatrices interviennent également dans les classes et les établissements qui les sollicitent. Une formation obligatoire en didactique des langues étrangères est régulièrement offerte aux enseignants et enseignantes.

#### **2. Perfectionnement et acquisition des langues étrangères**

Le Département encourage la formation continue des enseignants et enseignantes. Il soutient les projets de mobilité, que ce soit pour des séjours linguistiques à l'étranger ou des séjours dans une classe de l'autre partie linguistique du canton ou en Suisse. Le Bureau des Echanges linguistiques (BEL), avec le soutien financier de Movetia, a développé différents programmes afin de faciliter l'immersion et les échanges de pratiques au sein du corps professoral.

#### **3. Formation continue des enseignants et enseignantes du Secondaire II général**

La HEP-VS propose des cours de formation continue au personnel enseignant du Secondaire II. Elle tient compte des propositions du Centre suisse de compétence pour le Secondaire II formation générale (ZEM CES).

Les hautes écoles universitaires et d'autres institutions proposent de nombreuses formations continues pour le personnel enseignant.

Des formations continues en établissement sont régulièrement organisées pour les enseignants et enseignantes de langues.

## **VI. APPRENTISSAGE ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES DURANT LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE ET POST-OBLIGATOIRE**

### **Des initiatives pour donner du sens à l'apprentissage des langues**

Consciente de l'importance du pluriculturalisme et de l'intégration de la diversité, l'Ecole valaisanne favorise le développement d'activités propres à favoriser l'éveil aux langues et aux cultures depuis le début de la scolarité. Certaines réflexions et projets de semi-immersion sont en train d'éclore dans les écoles valaisannes. Le Service de l'enseignement et le Service de la formation professionnelle soutiennent ces initiatives et en suivent attentivement les étapes, en collaboration avec les animateurs et animatrices de branches de la HEP-VS qui développent du matériel pédagogique destiné au corps enseignant et aux élèves. Toutes les disciplines peuvent être des portes d'entrée pour activer les connaissances linguistiques ou pour sensibiliser les élèves des petits degrés à la deuxième langue. Le Service de l'enseignement et le Service de la formation professionnelle sont favorables à exporter et à pérenniser les projets qui décroissent l'apprentissage de la langue II (deuxième langue cantonale) et de la langue III (l'anglais).

### **1. Première langue**

L'enseignement et l'apprentissage du français en tant que langue de scolarisation occupent une place unique dans le domaine éducatif. Cette langue est au centre de la communication, aussi bien à l'intérieur de la classe qu'en dehors de l'école. Elle sert de principal vecteur pour les apprentissages scolaires et intervient ainsi dans toutes les disciplines, jouant un rôle crucial dans la formation des élèves. Par conséquent, tous les enseignants et enseignantes doivent s'assurer de son bon usage dans leurs leçons, notamment en ce qui concerne le vocabulaire spécialisé de leur matière, les règles spécifiques de rédaction et les modes de formulation. Le français doit ainsi faire l'objet d'une attention constante tout au long de la scolarité obligatoire.<sup>4</sup>

#### **Visées prioritaires de la première langue énoncées par le PER**

- Maîtriser la lecture et l'écriture et développer la capacité de comprendre et de s'exprimer à l'oral et à l'écrit en français.
- Découvrir les mécanismes de la langue et de la communication.
- Développer des compétences de communication opérationnelles dans plusieurs langues.
- Construire des références culturelles et utiliser les médias, l'image et les technologies de l'information et de la communication.

---

4 CIIP: *ibid.*

## **2. Langues 2 - 3 et autres langues étrangères**

### **Ecole primaire**

L'apprentissage de la 2<sup>e</sup> langue cantonale (le français dans la partie germanophone du canton et l'allemand dans la partie francophone) est généralisé dans les classes primaires dès la 5H. L'anglais, deuxième langue étrangère, est introduit en 7H. L'apprentissage de ces deux langues laisse une grande part aux compétences orales. Le Bureau des Échanges Linguistiques, en collaboration avec les autorités scolaires, les directions et le personnel enseignant, développe activement des projets (échanges, stages et camps) entre les deux régions linguistiques du Valais, avec d'autres cantons et à l'international, pour favoriser l'apprentissage de la deuxième langue, voire de l'anglais.

### **Cycle d'orientation**

En 9CO, les élèves apprennent la deuxième langue dans des classes hétérogènes, où sont développées les quatre compétences: compréhension et expression orales, ainsi que compréhension et expression écrites. Le programme de 9CO intègre des activités didactiques authentiques et ludiques tout au long de l'année, afin de préparer les élèves aux échanges et de les ouvrir à l'autre culture. En 10CO et en 11CO, les élèves sont séparés en deux niveaux dans la langue 2. Les cours d'anglais sont, quant à eux, dispensés dans des classes hétérogènes. Les programmes d'échange et d'immersion développés par le BEL permettent aux élèves fréquentant le cycle d'orientation de donner du sens à l'apprentissage des langues et d'ouvrir leurs horizons culturels. Ils participent ainsi à la construction de leur identité.

### **Maturités gymnasiales, professionnelles et spécialisées**

L'apprentissage de la deuxième langue est dispensé dans chaque degré. Les accents sont mis sur l'acquisition des différentes compétences: d'une part, la compréhension et l'expression orales, d'autre part, la compréhension et l'expression écrites. L'étude de la littérature et de la culture de la langue cible est au service de l'apprentissage de la langue. La mobilité de classes ou individuelle, d'une durée d'un jour à une année, est également organisée en collaboration avec le BEL.

Tous les élèves de 4<sup>e</sup> année du collège sont soumis à un examen de niveau B2 dans la langue 2. Cet examen équivaut à 50% de la note du deuxième semestre. Cette certification est cantonale; le niveau B2 correspond aux exigences attendues au collège en 4<sup>e</sup> année.

A la fin de l'Ecole de commerce et de culture générale, le niveau attendu des élèves est le B2.

Les différentes maturités professionnelles visent un niveau B1, sauf en orientation Economie et services, type « Economie », où le niveau attendu est le B2.

### **Ecole préprofessionnelle et professionnelle**

L'objectif premier dans les écoles préprofessionnelles et professionnelles est de renforcer les fondamentaux dans la langue 2 et de développer les compétences orales. Beaucoup d'entreprises ont des interlocuteurs et interlocutrices de l'autre partie linguistique, ce qui donne du sens à l'apprentissage de la langue 2. L'anglais est enseigné uniquement dans certains domaines de formation.

Les échanges linguistiques se développent grâce à l'impulsion du BEL et permettent aux apprentis et apprenties de vivre l'expérience de la mobilité durant et après l'apprentissage (2 ans suivant l'obtention du diplôme) dans notre canton, en Suisse ou à l'international.

## **VII. LA FILIÈRE BILINGUE**

### **Filières bilingues à l'école obligatoire**

Les filières bilingues débutent en 1H et doivent assurer la verticalité entre les degrés primaires et secondaires, au moins jusqu'en 10CO. Les élèves de 11CO restants sont fortement encouragés à vivre une année en immersion dans l'autre partie linguistique du canton.

Un enseignement par immersion partielle de la deuxième langue tend vers un équilibre de 50 % du temps scolaire total.

Les attentes de niveau en fin de cycle en L2 sont supérieures à celles de la filière ordinaire. En 10CO, les élèves devraient atteindre le niveau B1 (selon le CECR) en compréhension et en expression orales, et le niveau A2 en compréhension et en expression écrites. L'enseignement est donné prioritairement par un enseignant ou une enseignante dispensant les cours dans les deux langues.

### **Filières bilingues en maturité gymnasiale**

La filière bilingue au collège comptabilise 800 heures de cours dispensées dans la langue 2 ou la langue 3. Chaque collège valaisan propose une ou deux filières bilingues.

### **Filières bilingues en école de commerce et de culture générale (ECCG)**

Certaines ECCG du canton proposent aussi des filières bilingues.

## VIII. RESSOURCES, MOYENS ET PROJETS

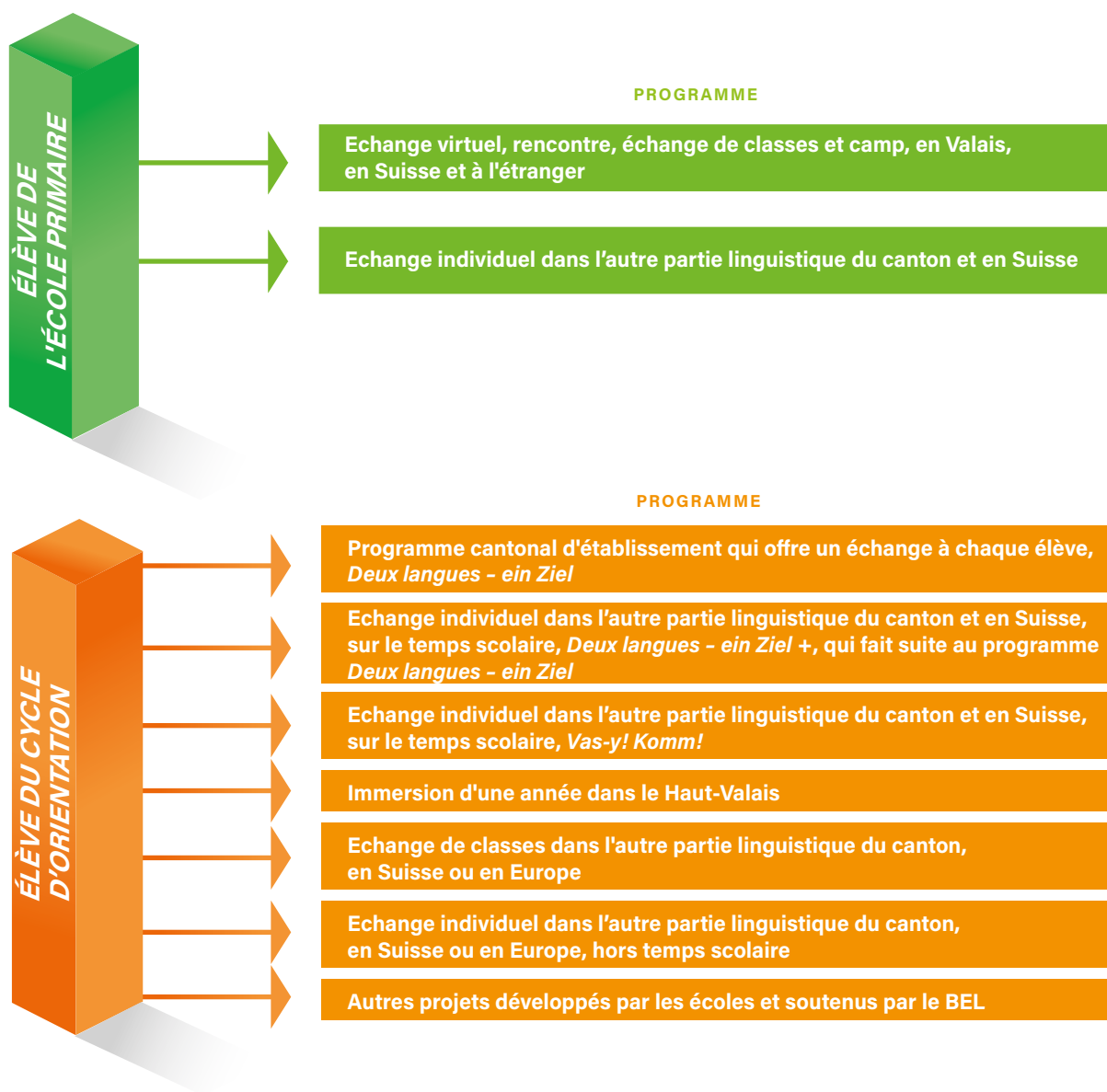
### Actions du Bureau des Echanges linguistiques (BEL)

Le BEL soutient, développe et encourage les synergies et les interactions entre les différentes parties linguistiques sur le plan cantonal, national et international. L'agence nationale Movetia, en charge de la promotion des échanges et de la mobilité, soutient financièrement les efforts déployés en Valais.

Ainsi les élèves, les étudiants et étudiantes, apprentis et apprenties, enseignants et enseignantes et les directions d'école sont encouragés à vivre l'expérience des échanges.

### Programmes d'échanges développés par le BEL

Les échanges linguistiques sont possibles dès l'introduction de la L2 en 5H.



ÉLÈVE  
DU SECONDAIRE II  
GÉNÉRAL

PROGRAMME

Programme cantonal d'établissement

Echange individuel de 2-8 semaines

Immersion d'une année dans l'autre partie linguistique du canton,  
en Suisse, en Europe ou à l'international

Stage non spécifique en formation ECG

Stage MPE dans l'autre partie linguistique du canton

Echange individuel, hors temps scolaire

APPRENTI ET ÉLÈVE  
DANS LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

PROGRAMME

Stage durant la formation professionnelle, en Valais, en Suisse ou en Europe

Stage E-Pro en Valais, durant la formation

Stage E-Pro+, à la fin de l'apprentissage,  
dans l'autre partie linguistique du canton et en Suisse

Stage Erasmus+ en Europe et à l'international,  
prioritairement après l'obtention de l'AFP, du CFC

Echange et rencontre de classes, selon le souhait des écoles et des  
enseignants/formateurs



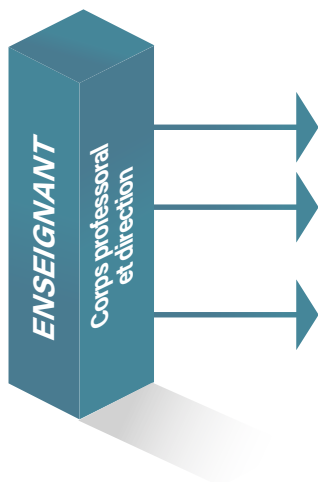
**PROGRAMME**

Semestre d'immersion dans l'autre partie linguistique du canton

Stage dans l'autre partie linguistique du canton, en Suisse ou à l'étranger

Semestre dans une autre HEP de Suisse ou à l'étranger

Pré-stage dans l'autre région linguistique du canton ou en Suisse allemande, avant d'entrer à la HEP

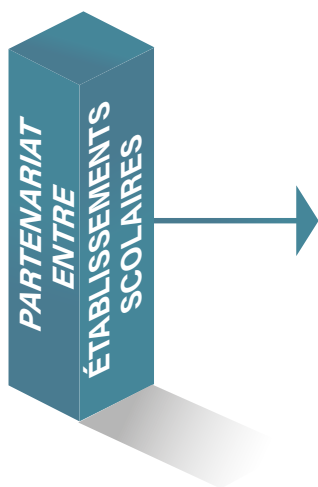


**PROGRAMME**

Stage pour suivre une formation linguistique ou didactique

Assistant de langue en Europe, dans les trois ans qui suivent l'obtention du diplôme à la HEP-VS

Immersion dans une école de l'autre région linguistique du canton ou en Suisse pour des échanges de pratiques



**PROGRAMME**

Partenariats entre établissements des deux régions linguistiques du Valais ou de Suisse

## **IX. ÉDUCATION ET OUVERTURE AUX LANGUES FRANCO-PROVENÇALES**

La Fondation pour le développement et la promotion du patois (Fondation du Patois) a été créée en 2011 par l'Etat du Valais et la Fédération cantonale valaisanne des amis du patois.

Cette fondation fait suite et prolonge les activités du Conseil du patois institué en 2008 par le Conseil d'Etat. Elle développe un concept et un plan d'action pour valoriser le patrimoine que constitue le franco-provençal en Valais. Elle a pour missions de contribuer à la connaissance, au maintien et à la pratique du patois ainsi qu'à son rayonnement en Valais et hors des frontières cantonales.

A ce titre, la Fondation du Patois soutient le développement de la langue et de la culture franco-provençales, en favorisant l'apprentissage et la pratique et en œuvrant à la constitution et à l'enrichissement de la documentation les concernant.

## **X. INNOVATIONS ET PERSPECTIVES**

Les résultats des tests sur le plan suisse vérifiant l'atteinte des compétences fondamentales (COFO) démontrent que la marge de progression est très grande si l'on veut véritablement obtenir le niveau de langue défini par le PER et le *Lehrplan 21*, au regard du CECR pour les langues. Les pistes proposées ci-dessous méritent d'être soutenues et développées.

### **Personnes locutrices natives (*native speakers* ou spécialistes de langues)**

Afin d'offrir aux élèves des occasions optimales d'expression et de compréhension, le Service de l'enseignement souhaite soutenir les projets d'intégration dans les classes de personnes locutrices natives. Ces dernières peuvent prendre en charge des situations de communication réelles, liées aux leçons planifiées par l'enseignant ou l'enseignante. Les élèves pourront ainsi interagir et communiquer directement avec une personne de langue maternelle qui leur partage la culture de son pays d'origine. D'autre part, sa présence permettra à l'enseignant ou l'enseignante de mettre en place une dynamique et des interactions nouvelles au sein de sa classe.

Fondé sur le principe selon lequel la meilleure façon d'apprendre une langue consiste à la parler et à l'écouter, le concept tient dans l'engagement et la formation de personnes locutrices natives (*native speakers* ou spécialistes de langues). Ces personnes de langue maternelle allemande, respectivement française, voire anglaise, interviendront dans les classes des cycles 2 et 3 et travailleront essentiellement l'expression orale avec les élèves.



### **Assistantes et assistants de langue <sup>5</sup>**

Les diplômées et diplômés de hautes écoles pédagogiques ainsi que les enseignants et enseignantes encore non expérimentés originaires d'un pays étranger peuvent être engagés en Suisse comme assistantes et assistants de langue. Ils doivent être de langue maternelle allemande, française, anglaise, italienne ou espagnole, avoir grandi à l'étranger et être ressortissants de l'Union européenne ou du Royaume-Uni. Le programme est également ouvert aux Suisses de l'étranger domiciliés dans un pays dont la langue officielle est l'anglais, l'allemand, le français, l'espagnol ou l'italien.

### **Technologies de l'information et de la communication (TIC): un soutien pour l'apprentissage des langues**

Les outils numériques sont des ressources pour exercer, soutenir, entraîner et mettre en situation les élèves dans leur apprentissage des langues.

Les échanges linguistiques virtuels sont facilités par les outils numériques et peuvent constituer une préparation ou une alternative aux échanges en présentiel.

Les outils utilisant l'intelligence artificielle, conduits par l'enseignant ou l'enseignante, offrent de nouveaux horizons pour l'accompagnement individuel des élèves.

### **Des événements culturels ou sportifs bilingues, voire polyglottes**

Les langues sont des vecteurs de communication. Le Service de l'enseignement soutient les initiatives, encourage les manifestations et projets qui rassemblent différentes régions linguistiques (du canton, de la Suisse, voire de l'étranger) lors d'événements sportifs ou culturels.

### **Vers de nouveaux horizons**

Afin de permettre à nos jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour s'adapter à une société multiculturelle en constante évolution ainsi qu'au monde du travail, il est essentiel de favoriser la compréhension et le respect mutuels entre les langues et les cultures. Le Concept cantonal actuel des langues vise à faire le point sur les initiatives, projets et réflexions menés dans les écoles valaisannes depuis la publication du premier Concept en 2006. L'enseignement des langues continue d'évoluer et de se développer, tout en s'appuyant sur les réalisations antérieures. La vision du Service de l'enseignement est également en mouvement, avec pour objectif d'offrir à chaque élève, jeune et protagoniste de l'école l'opportunité d'apprendre et de maîtriser une ou plusieurs langues étrangères.

---

<sup>5</sup> Le Programme d'assistance de langue est une initiative de Movetia, l'agence nationale pour les échanges et la mobilité.

## **GLOSSAIRE**

<a href="#"><u>AFP</u></a>	Attestation fédérale de formation professionnelle
<a href="#"><u>BEL</u></a>	Bureau des échanges linguistiques
<a href="#"><u>CDIP</u></a>	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
<a href="#"><u>CFC</u></a>	Certificat fédéral de capacité
<a href="#"><u>COFO</u></a>	Compétences fondamentales
<a href="#"><u>ECCG</u></a>	École de commerce et de culture générale
<a href="#"><u>HEP-VS</u></a>	Haute école pédagogique Valais
<a href="#"><u>LP21</u></a>	Lehrplan 21
<a href="#"><u>MPE</u></a>	Maturité professionnelle économique
<a href="#"><u>OFAS</u></a>	Office fédéral des assurances sociales
<a href="#"><u>PEC</u></a>	Plan d'études cadre
<a href="#"><u>PER</u></a>	Plan d'études romand
<a href="#"><u>RRM</u></a>	Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
<a href="#"><u>SEFRI</u></a>	Secrétariat d'état à la formation, à la recherche et à l'innovation
<a href="#"><u>TIC</u></a>	Technologies de l'information et de la communication
<a href="#"><u>ZEM CES</u></a>	Centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II



